

## **PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE**

### **RAPPORT DU MAIRE SUR LE CHOIX DU DELEGATAIRE**

#### I) RAPPEL DES PRINCIPALES ETAPES DE LA PROCEDURE

Par délibération DELIBERATION N° 2025-26.05-9 du 26/05/25, et après avis de la Commission Consultative des Services Public Locaux réunie le 22/05/2025, le Conseil Municipal :

- a acté le principe du renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobiles pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030.
- m'a autorisée à lancer la procédure de délégation de service public
- a approuvé le contenu et les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire telles que définies dans le rapport de présentation annexé à la délibération, étant entendu qu'il m'appartiendrait d'en négocier les conditions définitives conformément aux articles L1411-1 et suivants du CGCT,
- a élu à la représentation proportionnelle au plus fort reste cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour constituer la commission de délégation de service public chargée d'ouvrir et examiner les candidatures reçues, dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, ouvrir les offres et donner un avis sur celles-ci.

Les avis d'appel public à candidature requis par les textes ont été publiés :

- le 10 juillet 2025 sur la plateforme [www.marchés-publics.info](http://www.marchés-publics.info),
- le 10 juillet 2025 au B.O.A.M.P.,

La date de limite de réception des candidatures était fixée au : 18 août 2025 à 12h00.

La commission de délégation de service public réunie le 25/08/2025, a ouvert l'unique candidature reçue : celle de la S.A NEDEY – 25420 VOUJEAUCOURT (**Procès-Verbal en annexe**)

La S.A NEDEY a donc été admise à présenter une offre.

Le projet de cahier des charges constituant le cadre de réponse lui a été adressé le 3 octobre 2025.

La date limite de remise de l'offre a été fixée au 15 octobre 2025 à 17h00.

L'offre de la S.A NEDEY est parvenue le 11 octobre 2025.

L'offre a été analysée par la commission le 3 novembre 2025.

Suite à cette analyse, la commission a émis un avis favorable pour retenir l'offre de la S.A NEDEY (**Procès-Verbal en annexe**)

Conformément à l'article L.1411-1 du CGCT, au terme de la procédure de la délégation de service public, l'autorité habilitée à signer la convention doit saisir l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé.

## II) MOTIFS DU CHOIX DU DELEGATAIRE

Vu les caractéristiques suivantes de l'offre de la SAS NEDEY :

**1) Les moyens d'enlèvement :**

La SAS NEDEY dispose de :

- quatre 4x4 spécial fourrière, équipés d'un bras de levage, d'un essieu américain pour le remorquage des véhicules 4 roues motrices et d'une capacité de 1.3 tonnes, 2 sont équipés pour remorquer les 2 roues  
Ces 4 véhicules facilitent les interventions en milieu étroit et en sous-sol
- 4 camions :
  - Un 19T (2009) équipé d'une grue auxiliaire d'une capacité de 1,6T/10m, d'un plateau pour 2 véhicules moyens, d'un panier d'une capacité de 3 T et d'un coussin gonflable de relevage
  - Un 7T (2021) équipé d'un plateau basculant coulissant pour un véhicule moyen, d'un treuil à déplacement latéral de 3.6T et d'un panier d'une capacité de 3T
  - Un 12T (2008) équipé d'un plateau pour un véhicule et d'un panier d'une capacité de 3T
  - Un 13T (2021) équipé d'un plateau basculant coulissant pour 2 véhicules moyens avec treuil de déplacement latéral de 5T et d'un panier d'une capacité de 3T
  - camions du site de Belfort en renfort si besoin

**2) Les horaires d'enlèvement :**

- Astreinte pour les demandes d'enlèvements : 7/7 jours et 24/24h
- Appel sur un numéro d'astreinte unique

**3) Les moyens en personnel affectés à la mission délégué**

- 5 conducteurs (qualification de dépanneur-remorqueur) avec renfort de 4 conducteurs supplémentaires si besoin en cas de manifestations ou d'urgence
- 1 responsable dépannage
- 1 gestionnaire et responsable fourrière
- 1 assistante administrative

**4) Le délai d'intervention entre la réquisition et le début de l'opération d'enlèvement**

- 30 minutes

**5) Les conditions de gardiennage :**

- Parc fermé, clôturé et occulté, sous vidéo surveillance 24H24h et équipé d'un système anti-intrusion (barbelés)
- Capacité de stockage de 60 véhicules
- Emplacement spécifique 2 roues
- Local fermé pour les véhicules sous scellés judiciaires
- Parc non visible depuis l'extérieur
- Accès au parc contrôlés

**6) Les horaires de restitution :**

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- Samedi : à la demande (par simple appel sur la ligne d'astreinte)
- En dehors de ces horaires, y compris le dimanche et jours fériés, uniquement pour les urgences
- Astreinte lors des manifestations spéciales pour que les propriétaires puissent récupérer leur véhicule le WE

**7) Les dispositions prises pour assurer l'accueil et l'information du public :**

- Locaux ZA DE LA CRAY à VOUJEAUCOURT desservis par la ligne bus E
- Locaux chauffés
- Sanitaires accessibles aux PRM
- Téléphone
- Machine à café et distributeur de boissons fraîches et de nourriture
- Salle d'attente
- Affichage des horaires et tarifs

**8) Les tarifs :**

Les tarifs proposés correspondent aux tarifs maxima en vigueur fixés par arrêté du 29 février 2024.

## **TARIFS FOURRIERE**

### **frais relatifs au gardiennage**

catégories véhicules	tarifs appliqués aux propriétaires des véhicules	tarifs appliqués à la ville de Montbéliard
voitures particulières	6,75 € TTC	0 €
autres véhicules immatriculés	3,00 € TTC	0 €
cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00 € TTC	0 €

### **frais relatifs à l'enlèvement du véhicule**

catégories véhicules	tarifs appliqués aux propriétaires des véhicules	tarifs appliqués à la ville de Montbéliard
voitures particulières	127,65 € TTC	127,65 € TTC
autres véhicules immatriculés	45,70 € TTC	45,70 € TTC
cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70 € TTC	45,70 € TTC

### **frais relatifs aux opérations préalables à l'enlèvement du véhicule**

catégories véhicules	tarifs appliqués aux propriétaires des véhicules	tarifs appliqués à la ville de Montbéliard
voitures particulières	15,20 € TTC	0 €
autre véhicules immatriculés	7,60 € TTC	0 €
cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60 € TTC	0 €

Ces éléments correspondent à ce qui a été mis en œuvre sur les contrats de délégation de service public précédents dont la SAS NEDEY était titulaire et dont l'exécution a été satisfaisante.  
La SAS NEDEY dispose des capacités technique, humaine et organisationnelle pour assurer le service délégué.  
Il n'a pas été identifié d'éléments à négocier.

**Pour ces motifs, j'ai décidé de retenir la S.A NEDEY pour finaliser le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobiles pour la période 2026-2030, et de proposer ce choix au Conseil Municipal.**

**III) ECONOMIE GENERALE DU CONTRAT**

Le projet de contrat de délégation de service public est joint en annexe du présent rapport.

Le Maire,



*Marie-Noëlle BIGUINET*

**Marie-Noëlle BIGUINET**